

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 02 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 02 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **MARDI 02 DÉCEMBRE à 20H00**, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 26 novembre 2025.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, M. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme DECRIEM Marie-Christine a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.
M. CATTEZ François a donné procuration à Mme BLONDEL Suzette.
M. BOULET Guillaume a donné procuration à M. OBOEUF Gérard.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. HERNOUT Serge a donné procuration à M. DONDAINE Pascal.
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : Mme BLONDEL Suzette

Fin de la séance : 21h20

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : REHABILITATION DE L'ANCIEN HOPITAL SAINT JEAN-BAPTISTE - LOT 1 - GROS ŒUVRE ETENDU - SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC L'ENTREPRISE RAMERY CONSTRUCTION.

2025-12-N° 14

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code de justice administrative ;

VU le Code civil ;

VU les délibérations du Conseil municipal 2020-07 N° 8 du 10 juillet 2020, 2022-07-N° 3 du 7 juillet 2022 et 2023-02-N° 7 du 28 février 2023 ;

CONSIDERANT QU'il convient de conclure, avec la société RAMERY CONSTRUCTION, un protocole transactionnel, visant à solder le Lot n°1 - Gros Œuvre étendu - du marché de réhabilitation de l'ancien hôpital Saint Jean-Baptiste, en raison des aléas majeurs rencontrés dans le cadre de l'exécution du chantier, ayant entraîné un allongement des délais de livraison, malgré les efforts déployés par le titulaire et dans des circonstances non imputables au maître d'ouvrage ;

CONSIDERANT QUE, à l'issue des négociations menées entre la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS et la société RAMERY CONSTRUCTION, la somme forfaitaire de 150.000 € H.T., soit 180.000 € T.T.C., a été arrêtée, en règlement complet et définitif du différend susvisé -ce qui représente une augmentation d'environ 2,73 % par rapport au montant total H.T. du marché initial ;

ETANT PRECISE QUE :

- ladite somme correspond à 33 % du montant initialement réclamé par le titulaire, soit : 449.949,71 € H.T.,
- elle porte le solde du lot n°1 à 5.808.321,01 € H.T hors révisions, dans des conditions permettant de préserver au mieux les intérêts de la Commune d' AIRE-SUR-LA-LYS ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE, (Mme CHRETIEN Stéphanie, Mme CROWYN Véronique et M. RYS Didier (+1)) votant CONTRE :

ARTICLE 1 - DE CONCLURE avec la société RAMERY CONSTRUCTION un protocole transactionnel visant à solder le Lot n°1 - Gros Œuvre étendu - du marché de réhabilitation de l'ancien hôpital Saint Jean-Baptiste ;

ARTICLE 2 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des démarches rendues nécessaires.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISBAUX

